

Sociétés étrangères (hors ue) et tva intracommunautaire

Par Benoît, le 08/04/2010 à 16:37

Bonjour,

Une société domiciliée hors de l'Union Européenne peut-elle se voir attribuer un numéro de TVA intracommunautaire ?

Si oui

- sous quelles conditions et pour quelles raisons ?
- quel radical est utilisé dans ce cas ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par mguet, le 16/04/2010 à 11:53

Bonjour,

une société établie hors UE (sans y être établie) doit s'identifier à la TVA en UE si elle y exerce des activités taxables à la TVA.

Suivant la législation locale de chaque pays elle peut soit demander un enregistrement direct ou bien a l'obligation de désigner un représentant fiscal.

Le radical utilisé est le même que pour les sociétés établies.

Cordialement

Par Benoît , le 16/04/2010 à 12:00	
Bonjour,	
Merci beaucoup pour cette réponse.	
Cordialement	

MGuet